

RUPLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : ADRAR

DAIRA : FENOUGHIL

COMMUNE : FENOUGHIL

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 du 05 aout fixant les règles générales relative aux marchés publics.

Et l'article 65 - 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics modifié et complété .

le président de l'assemble des populaire de la commune de Fenoughil informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence minimale n° 08/2026 , en date du 30/05/2026 Relatif au projet suivant :

OPÉRATION : Aménagement urbain au centre de la commune de Fenoughil

PROJET : Aménagement urbain au centre de la commune de Fenoughil divisé en deux lots.

Lot n° 01 : Aménagement de la rue principale au centre de la commune

Vu le PV d'évaluation des offres en date du 10/05/2026 , le marché est attribué Provisoire aux soumissionnaire comme l'indique le tableau suivant :

N	LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT(DA)	MONTANT APRES CORRECTION	DELAI	NOTE	OBS
01	Lot n° 01 : Aménagement de la rue principale au centre de la commune Projet	ETBH NOUARI OMAR	11.844.070.00	11.844.070.00	02 mois	45	Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 114et 125 du décret présidentiel visé ci-dessus tou soumissionnaire contestant ce choix peut introduire par porteur un recours auprès de la commission communale des marchés de la commune de Fenoughil dans un délai de dix (10) jour de la parution du présente avis dans la presse nationale ,comme ils peuvent se rapprocher de service de la commune de Fenoughli pour prendre connaissance des résultat détaillés de leurs offres dans un delai de trois (03) jour à compter du premier jour de la parution du présente avis.

Fait à Fenoughil le

Le Président de l'Assemble des Populaire de la Commune de Fenoughil